



Le Brevet informatique et Internet (B2i)

publié le 15/06/2011 - mis à jour le 01/11/2012

Descriptif :

Description du B2i, accès à la charte informatique du collège

Le brevet informatique et Internet (B2i) est une **attestation** servant à valider des compétences des élèves pour l'utilisation de l'outil informatique et de l'Internet.

Cette attestation est équivalente à la compétence 4 du **socle commun des connaissances et des compétences** et est délivrée en fin d'année de 3e par le chef d'établissement.

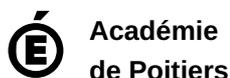
Elle est validée par les enseignants tout au long de la scolarité au collège. Pour obtenir l'attestation, l'élève doit en 4 ans se faire valider au moins 80% des aptitudes du référentiel. Ces items sont répartis en 5 domaines.

Tout professeur peut valider les items constitutifs des compétences qui figurent dans les feuilles de position du B2i.

- [Référentiel des compétences](#) du B2i collège
- [La charte informatique](#) du collège
- Des sites pour s'informer sur les droits du Net
 - [Internet sans crainte](#)
 - [Le forum des droits sur l'internet](#)
 - [La CNIL](#)
 - [Curiosphère](#) : apprenez à vos enfants à être vigilants sur Internet !
- - [Emission de radio sur la cyberintimidation](#) (atelier médiaslog)
 - [Le Netcode](#)

Document joint

 [Charte informatique du collège Prosper Mérimée](#) (PDF de 134.4 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.